

### **NOTE SUR LES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION**

L'entrepôt a été construit et est exploité dans le plein respect des dispositions applicables au titre de la législation relative aux ICPE, laquelle a précisément vocation à maîtriser les risques inhérents à l'activité de stockage exercée dans l'entrepôt.

L'entrepôt est, du reste, conforme au PPRI notamment. On notera en particulier à cet égard que les volumes de terres excavés lors de la construction dudit entrepôt ont été compensés en sur-élevant le bâtiment.

S'agissant de l'impact paysager, on notera que la surface d'espace vert de l'ancienne friche industrielle a été augmentée grâce à l'entrepôt de VIRTUO. Des plantations d'arbres de haute et de moyenne tige complètent l'aménagement paysager du site. Les luminaires qui éclairent le site la nuit sont orientés vers le sol pour limiter les nuisances.

Pour limiter les émissions de particules liées aux gaz d'échappement :

- Les moteurs des Poids Lours sont éteints dès leur mise à quai ;
- La vitesse sur site est limitée à 15 km/h

Pour limiter l'impact des émissions de poussières, et si un dépôt de poussières est identifié sur les voiries du site, les roues de PL seront humidifiées pour limiter l'envol des poussières.

Les eaux pluviales de toitures et de voiries sont traitées séparément. Les eaux de voiries sont traitées par un séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre le bassin de tamponnement du site dimensionné pour gérer un évènement d'occurrence 10 ans. En cas d'incendie, l'ensemble des eaux de pluie seront calfeutrées sur site.